

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## REVISION ALLEGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VELAUX

**Du lundi 20 mars 2023 au vendredi 21 avril 2023**

Par arrêté n° 23/115/CM du 22 février 2023, Monsieur Pascal MONTECOT, 1er vice-président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a organisé l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux.

Le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme mis à l'enquête, soumis à évaluation environnementale, vise à permettre la suppression de certains Espaces Boisés Classés « qui ne figurent pas parmi les ensembles boisés les plus significatifs du territoire communal. »

En effet, il s'agit de supprimer certains Espaces Boisés Classés afin de permettre la réalisation de trois projets :

- La suppression d'un Espace Boisé Classé sis Chemin de la Joséphine, afin de dévier ce chemin communal dans le but de desservir une future plateforme départementale logistique pour l'ensemble du matériel appartenant au SDIS 13.
- La suppression de plusieurs Espaces Boisés Classés le long de l'autoroute afin que la société ASF puisse entretenir, sans autorisation d'urbanisme préalable, les abords de l'autoroute A7.
- La suppression d'une partie d'un Espace Boisé Classé longeant le Vallat Monsieur afin de désenclaver une parcelle et permettre la création d'un ouvrage enjambant ledit vallat, au profit du propriétaire du terrain.

A cet effet, **Monsieur Philippe BOURDELON**, juriste immobilier, en activité, a été désigné en qualité de **Commissaire Enquêteur** par décision n°E22000108 /13 du 6 janvier 2023 de Madame la première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille.

Le siège de l'enquête publique est établi en Mairie de Velaux, 997, avenue Jean Moulin, 13880 VELAUX.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 20 mars 2023 au vendredi 21 avril 2023 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs inclus.**

Le dossier soumis à enquête publique sera composé des pièces suivantes :

le projet complet de la révision allégée n°1 du PLU (rapport de présentation, documents graphiques, Orientations d'Aménagement et de Programmation, évaluation environnementale), l'exposé de ses motifs, les pièces administratives et le compte rendu de la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées ;

Il sera accompagné, sur chaque lieu d'enquête, d'un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur.

Le maître d'ouvrage et l'autorité compétente sont la Métropole Aix-Marseille-Provence, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu, située 58 Boulevard Charles Livon 13007 Marseille.

**Le dossier, accompagné d'un registre d'enquête publique, sera mis à la disposition du public, durant la période précitée, aux adresses, jours et heures suivants :**

- ◆ **Mairie de Velaux**, 997, avenue Jean Moulin, 13880 VELAUX : ouvert au public de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- ◆ **Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence**, 190 rue du Commandant Sibour, 13300 SALON-DE-PROVENCE, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur l'un des registres ouverts à cet effet sur les lieux précités.

Il pourra également adresser, par correspondance, ses observations, propositions et contre-propositions au Commissaire Enquêteur en Mairie de Velaux.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public en Mairie de Velaux.

Un registre sera également mis à disposition sous format numérique sur le site Internet :

<https://www.registre-numerique.fr/ep-ra1-plu-velaux>

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre numérique ou par mail à :

[ep-ra1-plu-velaux@mail.registre-numerique.fr](mailto:ep-ra1-plu-velaux@mail.registre-numerique.fr).

Le dossier soumis à enquête publique sera également disponible durant l'enquête sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plui.ampmetropole.fr>

### Permanences du Commissaire Enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public, afin de recueillir ses observations, aux lieux, dates et horaires suivants :

- ◆ En Mairie de Velaux, 997, avenue Jean Moulin, 13880 VELAUX :
  - Lundi 20 mars 2023 de 9H00 à 12h00 ;
  - Mardi 28 mars 2023 de 14H00 à 17H00 ;
  - Mardi 11 avril 2023 de 9H00 à 12H00 ;
  - Vendredi 21 avril 2023 de 14H00 à 17H00.
- ◆ A la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 190 rue du Commandant Sibour, 13300 SALON-DE-PROVENCE :
  - Jeudi 6 avril 2023 de 9H00 à 12H00.

La clôture de l'enquête publique aura lieu à l'issue de la permanence du vendredi 21 avril 2023.

Le présent avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique fera l'objet des publications suivantes :

- Publication, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et dans les huit premiers jours de l'enquête publique, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département ;
- Publication, par voie d'affichage, au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence et au Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en Mairie de Velaux, au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique et pendant toute la durée de cette dernière ;
- Publication sur le site Internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'adresse <https://plui.ampmetropole.fr> au moins quinze jours avant le début de la période d'enquête publique et pendant toute la durée de cette dernière.

La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Division Planification Urbaine est l'interlocuteur sur ce projet et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique par mail à [severine.bellon@ampmetropole.fr](mailto:severine.bellon@ampmetropole.fr) ou par téléphone au 04.90.59.69.63.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur sera déposée au Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence et en Mairie de Velaux, sur le registre numérique ainsi que sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence <https://plui.ampmetropole.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ce projet de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Velaux, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente, après avis simple de la commune de Velaux.